

COMMUNE DE ROUEN
2, PLACE DU GENERAL DE GAULLE
76000 ROUEN

Référence dossier :

DDETS76-25-0175 = 51 170 €
CV -VILLE DE ROUEN - 4 actions

Affaire suivie par : Agnès RASTELL
Téléphone : 02 76 27 71 20

BORDEREAU D'ENVOI

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, deux exemplaires du projet de convention de subvention, à retourner signés, à l'adresse en bas de page ci-dessous.

A ce stade le projet de convention n'est pas signé par l'administration. Il n'ouvre aucun droit à subvention.
Seul l'acte attributif définitif signé des deux parties et notifié au bénéficiaire constituera un droit à subvention dans les conditions de l'article « Modalités de versement ».

Vous en souhaitant bonne réception.

CONVENTION DE SUBVENTION

Date de notification :

Référence dossier (à rappeler dans toute correspondance) :

DDETS76-25-0175 = 51 170 €

CV -VILLE DE ROUEN - 4 actions

VU la loi de finances initiale pour 2025 et le décret portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances

VU la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

VU la loi modifiée n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret 2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations ou fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU le décret 2019-1416 du 20 décembre 2019 (art.5) portant organisation de la Direction générale des collectivités locales

VU le dossier de demande de subvention déposé par l'organisme bénéficiaire

Pour les aides de minimis inférieures à 750 000 € sur les 3 derniers exercices fiscaux

VU le règlement n° 2023/2832 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général

Pour les aides d'État supérieures ou égales à 750 000 € sur les 3 derniers exercices fiscaux

VU la décision du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général

L'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) a ouvert une plateforme collaborative « La Grande Équipe ».

Créer votre compte dès à présent ! <https://acteurs.lagrandeequipe.fr>.

Vous aurez accès aux informations relatives à la politique de la ville et pourrez échanger avec les acteurs des quartiers prioritaires

Entre l'État, représenté par le préfet,

et l'organisme,

COMMUNE DE ROUEN,

2, PLACE DU GENERAL DE GAULLE 76000 ROUEN,
représenté(e) par son représentant légal, nicolas mayer-rossignol

N° SIRET : 217 605 401 000 17 N° Tiers Chorus : 2100034180

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet et montant de la subvention

Au titre de l'exercice 2025, l'État, sur le programme budgétaire Politique de la ville, contribue financièrement pour un montant de **51 170 €** au projet d'intérêt général suivant que le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre :

Action n°1 - 00313031 - Projet participatif intergénérationnel A nos Amours DANSE ECRITURE CHANT L'étincelle, théâtre(s) de la Ville de Rouen : 6 682 €

A nos amours Le projet a été créé suite à la demande des habitant.e.s de renouveler les ateliers en écriture et chants avec Edgar Sekloka (2023 première expérience entre l'artiste et les adultes et adolescents du territoire), et suite aux vœux des adolescent.e.s de continuer la danse avec Aminata Dia (travail depuis 2021 avec les adolescent.e.s). Ce projet participatif mêlera plusieurs disciplines artistiques : La danse, l'écriture de chanson et le chant et sera accompagné par deux artistes Aminata DIA pour la danse et Edgar SEKLOKA pour l'écriture et le chant. Le photographe Thypa Photographie accompagnera le projet pour créer une exposition itinérante. La radio HDR réalisera quelques podcasts pour garder trace de l'évolution du projet et le promouvoir. **A nos amours** mêlera également plusieurs générations au plateau : Des jeunes (8 à 18 ans), des moins jeunes (adultes), et des moins moins jeunes (personnes âgées). Ils parleront d'une histoire d'amour qui a marqué leur vie mais aussi de l'amour porté aux aînés, à la famille, grands-parents, enfants ou petits-enfants. C'est donc de parler ici des liens, de ce qui a fait parfois souffrir, et puis de ce qui est raconté quelques années après avec le sourire. **Calendrier de l'action:** Ateliers danse pour les 10 à 22 ans tous les jeudis du 19 septembre 2024 au 6 juin 2025 de 18h à 19h30 salle Louis Jouvet Ateliers danse à Pernet pour les 8 à 12 ans: du mercredi 26 février au 6 juin 2025 de 10h30 à 11h45 au centre Pernet ou Louis Jouvet Ateliers école Villon classe de CM1/CM2: 26 et 27 mai et de 2 et 3 juin 2025 de 10h à 12h et de 14h à 16h salle Louis Jouvet Ateliers Résidence autonomie (personnes de 60 à 98 ans) : 12, 19 mai et 5 juin 2025 de 14h à 17h résidence Bonvoisin Ateliers Lycée professionnel Marcel Sambat (classe de seconde mécanique, accompagnée par le professeur de Lettres Sarah Martinoff) : 24 mars, 16 et 19 mai 2025, 8h15 à 10h10 et 8h15 à 12h20 lycée Marcel Sambat Ateliers écriture et chants de 12 ans à 80 ans : les 12, 19 et 26 mai 2025 de 18h à 20h Louis Jouvet 2 répétitions : les 3 et 5 juin 2025 de 18h à 21h Louis Jouvet 2 restitutions : le 4 juin 2025 à 19h première partie par les habitants et concert d'Edgar Sekloka **A latelier des âmes debout**, et le 6 juin 2025 à 20h restitution de tous les groupes Louis Jouvet Site internet de l'étincelle : <https://letincelle-rouen.fr/spectacle/edgar-sekloka-1ere-partie/> <https://letincelle-rouen.fr/spectacle/a-nos-amours/> <https://letincelle-rouen.fr/ateliers-de-pratique-artistique/> Programme papier de l'étincelle

Action n°2 - 00315013 - Projet participatif intergénérationnel La Grande Fête DANSE CHANT MUSIQUE CAPOIERA L'étincelle, théâtre(s) de la Ville de Rouen : 6 204 €

La Grande Fête est l'aboutissement de trois années de travail porté par les compagnies DonKaDi et la Banda de Rolé à l'étincelle. Ce projet répond à un besoin exprimé des habitants de faire de la musique et de découvrir les musiques du monde. A cela s'ajoutent de la danse, de la capoeira et des chants, qui ne peuvent se dissocier de la musique malienne ou brésilienne. 2025 étant l'année du Brésil en France, les artistes proposeront un projet sur la thématique de la fête, du carnaval, d'un moment fédérateur et de joie. Hannah Wood et Gaoussou Koné de la compagnie DonKaDi interviendront autour de la danse, du chant et de la musique malienne. Baptiste Darsoulant et Sanguebom de la Banda de Rolé interviendront autour du chant, de la musique afro-brésilienne et de la capoeira. Jeanne Avezou, plasticienne et costumière, animera des ateliers pour construire la scénographie du spectacle, pour habiller une boîte à savon (char), et pour créer des éléments de costumes. Texte de communication : La Grande Fête est l'aboutissement de trois années de travail autour des cultures maliennes et brésiliennes avec la compagnie DonKaDi, La Banda de Rolé et les habitant·es du territoire des Hauts de Rouen. Alors quoi de mieux qu'une grande fête pour célébrer les rencontres et l'année du Brésil en France ? C'est une explosion des couleurs, à l'image du Carnaval brésilien, qui trouve ses racines dans un métissage culturel entre l'Afrique et le Portugal ; partager ensemble ce moment de joie, comme un refuge face aux chaos du monde, une célébration populaire et fédératrice. Êtes-vous prêt·es pour les paillettes, la danse et la fête ? Saison croisée France-Brésil 2025 **Calendrier de l'action :** Résidence artistique : 16 et 17 janvier 2025 de 9h30 à 17h30 Salle Louis Jouvet Apéro portes-ouvertes et rencontre avec le public et les participants au projet : 17 janvier 2025 de 19h à 21h - Salle Louis Jouvet Ateliers danse et chant du Mali pour les adultes : les mardis 4, 11, 18, 25 mars 2025 de 18h à 20h Salle Louis Jouvet Ateliers chant, musique afro-brésilienne et capoeira : samedi 29 mars 2025 de 14h à 18h, lundi 31 mars 2025 de 18h à 20h, mardi 1er avril 2025 de 18h à 20h - Louis Jouvet Ateliers danse école Les Sapins 2 classes de CP: 4, 11, 18, 25, 27 mars 2025 et 1er avril 2025 de 14h30 à 16h, le 3 avril 2025 de 15h à 16h, et le 4 avril 2025 de 15h15 à 16h15 salle La Rotonde ou Salle Louis Jouvet Ateliers musique école Les Sapins 1 ULIS et 1 CM1/CM2 : 31 mars, 1er avril, 3 et 4 avril 2025 de 9h45 à 11h45 et de 14h15 à 16h15 Salle Louis Jouvet Ateliers danse SESSAD Beethoven (8 enfants malentendants, 1 orthophoniste et 1 psychomotricienne) : 12, 19, 26 mars et 2 avril 2025 de 10h30 à 11h30 Salle Louis Jouvet Stage Tes Vacances à Rouen pour les 11 à 13 ans : 22, 23, 24 et 25 octobre 2024 de 14h à 16h30 - centre Texcier construction de décor scénographique avec Jeanne Avezou Stage Tes Vacances à Rouen pour les 10 à 14 ans : 17, 18, 19, 20 février 2025 de 14h à 16h30 centre Texcier habillage de la boîte à savon, construction de décor et accessoires de costume avec Jeanne Avezou Ateliers scénographique à l'attention des adultes

animés par Jeanne Avezou: 7, 14, 21, 28 mars 2025 de 14h à 16h au centre Texcier Répétitions tous les groupes : les 3 et 4 avril 2025 de 18h à 20h salle Louis Jouvet 1 restitution : samedi 5 avril 2025 avec l'ensemble des groupes Louis Jouvet Communication du projet : Apéro Portes ouvertes pour présenter le projet aux habitants le 17 janvier de 19h à 21h Salle Louis Jouvet. Flyers pour les ateliers Site internet de l'étincelle : <https://letincelle-rouen.fr/spectacle/la-grande-fete/> - <https://letincelle-rouen.fr/ateliers-de-pratique-artistique/> Programme papier de l'étincelle

Action n°3 - 00321621 - Accès aux loisirs et ateliers citoyens : 20 000 €

Le dispositif d'accès aux loisirs porté par le service jeunesse s'adresse aux jeunes rouennais âgés de 6 à 18 ans dont le QF CAF est inférieur à 600€ (700 jeunes chaque année) Depuis l'extension du QPV sur la rive Gauche, plus de 70% de jeunes résidant dans les QPV sont accueillis (soit 500 jeunes) La subvention sollicitée auprès de la politique de la ville vient renforcer le droit commun sur les territoires en politique de la ville. Pour les publics en cours de régularisation ou pour les publics repérés par les partenaires qui ont besoin d'un accompagnement spécifique. De plus, il est nécessaire de renforcer les accueils car un nombre très important se présente physiquement sur les lieux. L'accompagnement de ce public prend énormément de temps aux animateurs sur des accueils déjà très chargés. Les jeunes et leurs familles sont accompagnés dans l'accès aux loisirs durant les 2 à 3 mois de rentrée scolaire (septembre à novembre). L'activité est choisie en fonction de l'enfant mais aussi en fonction des contraintes familiales et de l'offre. Leur inscription à une activité sportive ou culturelle s'accompagne d'une obligation d'assiduité qui leur permet de comprendre et d'apprendre la notion d'engagement. Cette obligation entraîne un suivi tout au long de l'année des jeunes en lien avec les structures de loisirs. Ce dispositif permet de repérer des difficultés individuelles et de réorienter vers les collègues ou professionnels compétents si nécessaire. En échange du financement, les adolescents de 11 à 18 ans s'inscrivent dans une action citoyenne de leur choix. Il en est de même pour les BAFA citoyens que le Service Jeunesse accompagne et qui réalise leur contrepartie dans le cadre de ces actions citoyennes. Ces ateliers citoyens constituent en même temps une offre éducative sur les territoires lors de chaque petites vacances scolaires. Les jeunes découvrent, pratiquent et expérimentent de nouveaux outils au fur et à mesure des années (vidéo, radio, photo, théâtre, construction, dessin...) en abordant également des sujets les concernant : sexualité, harcèlement, alimentation, discrimination, handicap. Ces contenus sont des outils de sensibilisation et de prévention. L'idée étant d'orienter les jeunes vers des contenus de plus en plus complexes pour leur permettre de grandir et de s'émanciper. Chaque vacance scolaire, le service jeunesse recherche un équilibre dans les ateliers proposés en tenant compte des supports, des thématiques mais aussi des secteurs géographiques. Les ateliers permettent une mise en pratique comme un travail de réflexion par des temps d'échanges et de débats sur les sujets abordés (dans le respect du vivre ensemble). Ces ateliers sont co-construits avec des intervenant.e.s (partenaires et prestataires). Dans cette offre d'ateliers citoyens, il est souhaité d'aborder plus particulièrement les thèmes suivants : EDUCATION AUX MEDIAS : Budget 5000€, nombre de jeunes 30 Prestataires envisagés : Radio HDR , la Revue Z... Pour que les jeunes puissent développer leur connaissance et leur esprit critique, il est réalisé des ateliers où ils peuvent s'initier au journalisme et au reportage via la radio et la vidéo. Outils/techniques utilisés : formation technique, débat, interviews / micro-trottoir, visionnage de film, émission de radio, animation de l'outil « le Vrai du Faux, enregistrement de podcasts... "Critique Cinéma": création d'une émission de cinéma en podcast avec la radio HDR "Journaliste sur un travail de mémoire" travail de recherche, d'archives, rencontres avec les habitants en lien avec la direction des transitions "réalisation d'un court-métrage" sur une thématique de société. Le contenu de ces ateliers s'affinent au printemps 2025 en tenant compte des bilans de l'année en cours. Tous les ateliers sont construits sur un schéma type: jeux d'interconnaissance pour construire une dynamique de groupe, travail de la thématique à partir de ce que les jeunes et le groupe apportent, préparation de ce qu'ils souhaitent et ensuite déroulement du contenu avec un travail à partir des outils choisis. SANTE : budget 5000€, nombre de jeunes 50 Prestataires et partenaires envisagés : La Boussole, Un train en cache un autre, Maryline Cotton, Bédéiste Samoelleuse, réalisatrice et comédienne Marion Casabianca, les jardins partagés, le jardin des plantes. " Gestion des écrans" : les écrans sont un sujet majeur préoccupants pour les parents et omniprésents chez les jeunes et cela peut entraver leurs études voir leur santé physique et mentale. C'est travaillé chaque année avec des remises en question et des évolution car le but est de provoquer des changements même si cela reste des petits changements. Il est aussi abordé la question de l'identité numérique, des fausses informations sur les réseaux, du cyberharcèlement et des autres problématiques associées à l'utilisation des écrans (sommeil ... concentration). Pour ce faire, il est souhaité de réaliser un projet en trois étapes et 3 ateliers avec en parallèle une action parentalité. Celle-ci sera co-encadrée avec une intervenante extérieure pour se questionner sur la manière dont les écrans sont utilisés, les limites à donner et les émotions et difficultés traversées. Les ateliers : Du théâtre forum qui permet de poser des problématiques, d'échanger et de rechercher des solutions collectivement et avec les familles Un court-métrage qui permet de transformer le sujet en fiction Des planches de BD qui servent de support de prévention et d'information pour leurs pairs . Une restitution commune de tous les ateliers est envisagé afin de valoriser le travail des jeunes auprès de d'autres jeunes et d'impliquer les familles. " Alimentation : Cuisine et santé ». Les jeunes sont présents de l'achat des denrées ou la cueillette des légumes jusqu'à la réalisation de la recette (à base de produits de saisons). Les parents sont invités à des dégustations et des ballades sont envisagées pour aborder des questions divers. Durant ces ateliers, il est utilisé des supports de jeux empruntés à Promotion Santé Normandie pour les

sensibiliser de façon ludique (jeu de société, photo langage, quizz). ENVIRONNEMENT /DÉVELOPPEMENT DURABLE: budget 6000€, nombre de jeunes 70 Prestataires et partenaires envisagés : De son et sciure, Games 4 Climat, Archimède film, Guidoline, les tatas fripées, Atelier Mauny , Le pavillon des transitions "Atelier Sciences et techniques" Au sein de cette thématique, il est développé des ateliers qui incluent les axes de : biodiversité, changement climatique et consommation responsable. Tous ces ateliers ont pour objet commun la sensibilisation aux enjeux environnementaux. Dans la construction des ateliers, il est important d'essayer de rester au plus proche de la réalité quotidienne d'un jeune d'aujourd'hui. "Réalisation et construction de jeux de société" sur un des axes travaillés, "construction de bornes à énergie solaire", faire "Atelier mobilité" avec réparation et circulation à vélo, "atelier Fast fashion 2e main" transformation (sensibilisation « Fast Fashion », tri de vêtements, couture). PARTICIPATION CITOYENNETÉ: Budget 4000€ , Nombre de jeunes: 30 Prestataires et partenaires envisagés : Jane Avezou (plasticienne), De Son et Sciure, la maison de l'architecture ... "Participation à des événements du territoire" Pour favoriser la transversalité avec les acteurs des quartiers, des ateliers sont développés où les jeunes sont impliqués dès le départ ; ainsi des ateliers dont les productions servent comme supports d'animation (spectacle Jouvet, fête de quartier, évènement thématique). Les jeunes sont investis dans la création comme dans l'animation des différents évènements (ex : construction de jeux en bois, caisse à savon, char pour le carnaval). "Participation à la construction de sa ville" Comprendre comment est fabriquée la ville. Quels sont les enjeux politiques, économiques ou environnementaux ? c'est un sujet traité chaque année, notamment par les plus grands. Les jeunes sont amenés à participer à la réflexion de l'aménagement urbain. Ainsi ils participent à des marches exploratoires et réalisent des rapports d'usage, des ateliers de construction, d'entretiens d'espaces ils rencontrent des professionnels Cette action est renouvelée chaque année mais s'adaptent à la demande de services tels que la direction des transitions, la métropole...

Action n°4 - 00321849 - Pilotage et mise en place opérationnelle du Contrat de Ville et animation de la Politique de la Ville des quartiers des Hauts-de-Rouen et Grammont-St Sever-Orléans : 18 284 €

En 2024, la géographie prioritaire a vu son périmètre évoluer considérablement, avec la création du QPV Grammont-Saint Sever-Orléans sur la rive gauche de Rouen. A noter également en 2024 que le dispositif de la Cité éducative, a vu son label renouvelé et son périmètre élargi aux deux quartiers prioritaires, permettant d'intégrer pleinement la Cité éducative dans le nouveau Contrat de Ville. Afin de renforcer et d'articuler les réponses au besoin des habitants des deux quartiers prioritaires de la commune, la mission Politique de la Ville de Rouen, à travers ses 4 agents, pilote, anime et assure la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de Ville par le biais des missions principales suivantes : 1.Pilotage stratégique et veille socio-urbaine - Poursuivre l'identification des priorités et besoins des deux quartiers en s'appuyant sur une veille socio-urbaine continue et sur les résultats de l'évaluation du précédent Contrat de Ville. - Élaborer une stratégie d'intervention adaptée, en lien avec les orientations de l'appel à projets 2025 et les programmes d'actions opérationnels. 2.Mise en œuvre opérationnelle du Contrat de Ville - Ingénierie financière et administrative : Piloter la programmation annuelle du Contrat de Ville. Animer l'instruction des projets (réunions partenariales, consultation des services thématiques, comités décisionnels). Assurer le suivi des actions programmées, en veillant à la coordination entre acteurs et à la création de synergies. Évaluer l'impact des actions locales en collaboration avec les partenaires (État, Métropole Rouen Normandie, CAF). - Animation et coordination : Animer les instances techniques internes à la ville pour une veille sur les dispositifs spécifiques et de droit commun. Cordonner les réseaux d'acteurs locaux (institutionnels, associatifs, centres sociaux) dans une approche transversale et globale. Mettre en place des diagnostics territoriaux pour identifier les besoins spécifiques des quartiers et sensibiliser aux enjeux identifiés. - Participation citoyenne et convivialité : Déployer les instances de participation citoyenne et organiser des temps de concertation en lien avec la Direction des Transitions, le chargé de concertation et chargés de développement social de la Rive-Gauche. Proposer des moments de convivialité favorisant les rencontres entre acteurs institutionnels, associatifs et bénévoles impliqués dans les QPV (exemples : petits déjeuners des partenaires, séminaires). 3.Animation de la Cité Éducative - Co-animer la Cité Éducative en partenariat avec l'Éducation Nationale, l'État, la Direction des Temps de l'Enfant et les services concernés, pour renforcer les synergies éducatives et répondre aux besoins locaux. - Co-impulser la dynamique de la Cité Educative sur le QPV Rive Gauche en s'appuyant sur Canopé 4.Mise en œuvre des dispositifs spécifiques - Accompagner l'émergence et la structuration de projets locaux alignés sur les axes stratégiques d'intervention du contrat de Ville. - Participer à la mise en œuvre de dispositifs ciblés pour répondre aux enjeux sociaux et urbains des QPV. 5.Diagnostic approfondi du nouveau QPV Grammont-Saint-Sever-Orléans - Accompagner et superviser la réalisation du diagnostic territorial spécifique pour ce secteur, identifier ses forces, ses acteurs et ses besoins en lien avec ExtraCité. Gouvernance envisagée : - Réunion d'équipe - hebdomadaire - Réunion de coordination interne par territoire (niveau opérationnel) Trimestrielle - Des équipes projet et groupes de travail thématiques sectorisés sont également envisagés dans le cadre de la mise en place des nouvelles priorités par quartier - COTECH Politique de la ville à l'échelle communale (niveau stratégique) -Trimestriel - COPIL Politique de la ville à l'échelle communale (niveau politique) - Annuel - Comité technique partenariale (Etat / Métropole Rouen Normandie / CAF / Ville de Rouen) instance animée par la Métropole - biannuel - Cotech et Copil spécifiques au diagnostic du QPV Grammont-Saint-Sever-Orléans

Ce projet a pour objectif de :

Action n° 1 : Projet participatif intergénérationnel A nos Amours DANSE ECRITURE CHANT L'étincelle, théâtre(s) de la Ville de Rouen

Objectif général : Renforcer la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie des habitants des Hauts de Rouen en développant l'accès au droit culturel et en développant une synergie au sein des partenaires associatifs (centre social Etienne Pernet association Antoine Fage), Éducation Nationale (école Villon - lycée professionnel Sambat) et la Ville de Rouen (résidences autonomie de la Ville de Rouen). Gratuité de l'action pour les participants. Objectifs spécifiques : -Proposer un travail artistique et pluridisciplinaire sur la thématique de l'amour -Renforcer le lien entre différentes générations -Développer un langage corporel, un langage écrit et verbal -Diversifier une offre de loisirs sur le territoire des Hauts de Rouen sur le temps extra-scolaire -Travailler en partenariat sur le territoire des Hauts de Rouen et renforcer le lien avec les familles du territoire.

Action n° 2 : Projet participatif intergénérationnel La Grande Fête DANSE CHANT MUSIQUE CAPOIERA L'étincelle, théâtre(s) de la Ville de Rouen

Objectif général : Améliorer le cadre de vie des habitants en proposant des activités culturelles de proximité et gratuite à la salle Louis Jouvet située aux Sapins, qui favorisent le bien vivre-ensemble, l'interconnaissance des habitants, des professionnels, des partenaires et des artistes. Ces activités au cœur des Hauts de Rouen contribuent à réduire les inégalités territoriales d'accès aux droits, notamment culturel, de lutter contre l'isolement des personnes et permettent aux habitants de développer des compétences (confiance en soi, expression devant du public, liens sociaux, et prise de conscience de son corps avec le travail sur la voix, le mouvement, et le souffle). Le projet La Grande Fête rassemble différents acteurs : - 4 artistes et 2 compagnies - 1 plasticienne - costumière - L'éducation nationale avec l'école Les Sapins (2 classes de CP, 1 ULIS, 1 classe de CM1/CM2) et la cité éducative - Le service jeunesse, le service culture et le service vie associative de la ville de Rouen avec le développement de stages pour les enfants pendant les vacances à Rouen et une mise à disposition d'une salle pour l'ensemble de ces ateliers - Le Sessad Beethoven (1 orthophoniste, 1 psychomotricienne et 8 enfants malentendants) Gratuité de l'action pour les participants. Objectifs spécifiques : - Proposer un travail artistique et pluridisciplinaire sur la thématique de la fête et du Carnaval, 2025 étant l'année du Brésil en France. - Renforcer le lien entre différentes générations - Découvrir les cultures maliennes et brésiliennes, et lutter contre le racisme par la connaissance - Faire découvrir des pratiques artistiques et accompagner les habitants dans un processus de création - Diversifier une offre de loisirs sur le territoire des Hauts de Rouen - Travailler en partenariat sur le territoire des Hauts de Rouen et renforcer le lien avec les familles du territoire.

Action n° 3 : Accès aux loisirs et ateliers citoyens

- Accompagner les publics les plus éloignés vers la pratique d'une activité sportive ou culturelle - Permettre aux jeunes de comprendre la notion d'engagement - Permettre à des adolescents de s'inscrire dans des projets citoyens - Ouvrir le champ des possibles par la proposition d'ateliers dont les sujets traités et les outils sont variés - Développer des compétences psychosociales

Action n° 4 : Pilotage et mise en place opérationnelle du Contrat de Ville et animation de la Politique de la Ville des quartiers des Hauts-de-Rouen et Grammont-St Sever-Orléans

Pilotage et mise en place opérationnelle du Contrat de Ville et animation de la Politique de la Ville des quartiers des Hauts-de-Rouen et Grammont-St Sever-Orléans

Pour réaliser ce projet, les moyens suivants seront mis en œuvre :

Action n° 1 : Projet participatif intergénérationnel A nos Amours DANSE ECRITURE CHANT L'étincelle, théâtre(s) de la Ville de Rouen

Moyens matériels : - Les salles du théâtre Louis Jouvet - Les salles de classes de l'école Villon et du lycée professionnel Marcel Sambat - La salle d'activités de la résidence Bonvoisin - Une salle du centre social Etienne Pernet. Moyens humains : - 1 artiste chorégraphe - 1 artiste auteur et interprète - 1 photographe - 1 journaliste - 2 enseignants - 1 animatrice seniors de la résidence autonomie - 1 animatrice du centre social Pernet - 1 équipe technique - 1 service communication - 1 équipe d'agents de sécurité - 1 chargée de projets de territoire qui propose, coordonne le projet et le met en œuvre.

Action n° 2 : Projet participatif intergénérationnel La Grande Fête DANSE CHANT MUSIQUE CAPOIERA L'étincelle, théâtre(s) de la Ville de Rouen

Moyens matériels : - Les salles du théâtre Louis Jouvet - Le centre Texcier - La Rotonde Moyens humains : - 1 artiste chorégraphe et chanteuse - 1 artiste musicien et chanteur - 1 musicien et capoeiriste - 1 musicien - 1 plasticienne - 4 enseignants - 1 animatrice du service jeunesse - 1 psychomotricienne et 1 orthophoniste - 1 équipe technique - 1 service communication de l'étincelle - 1 équipe d'agents de sécurité - prestation de service - 1 chargée de projets de territoire qui propose, coordonne le projet et le met en œuvre.

Action n° 3 : Accès aux loisirs et ateliers citoyens

1 référent coordinateur de l'accès aux loisirs 3 lieux d'accueil Ville et des relais (MJC, centre sociaux...) pour l'accès aux loisirs. Des animateurs socioéducatifs et des prestataires qui accueillent lors des inscriptions Des associations sportives et culturelles qui accueillent les jeunes tout au long de l'année 1 référente coordinatrice des ateliers citoyens Des locaux municipaux (ou métropolitains) pour accueillir les ateliers citoyens. Des animateurs socioéducatifs qui encadrent Des partenaires associatifs Des prestataires

Action n° 4 : Pilotage et mise en place opérationnelle du Contrat de Ville et animation de la Politique de la Ville des quartiers des Hauts-de-Rouen et Grammont-St Sever-Orléans

Composition du service mission Politique de la Ville : - 1 Chef de service Politique de la Ville (0.5 ETP sur la Mission Politique de la Ville) - 2 Chargées de mission Politique de la Ville (2 ETP) - 1 Assistante (1 ETP) Coût total : 153 615 € Mise à disposition matériels : - 3 bureaux au sein du CCAS Rue de Germont - Flotte de véhicules pour les déplacements dans le cadre des missions MPV - Moyens bureautiques et de téléphonie

Article 2 : Respect du Contrat d'engagement républicain par les associations et les fondations

Le bénéficiaire de la subvention représentant une association ou une fondation, s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain prévu à l'article 10-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations notamment :

- à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;
- à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

L'association ou la fondation informe ses membres par tout moyen (affichage dans ses locaux, mise en ligne sur son site internet, etc...) des engagements inscrits dans le contrat d'engagement républicain. Elle veille à ce qu'ils soient respectés par ses dirigeants, ses salariés, ses membres et ses bénévoles.

Tout constat d'un manquement commis par l'une ou l'autre de ces personnes conduira au versement de la subvention au prorata de la période restant à courir.

Article 3 : Imputation budgétaire et comptable

La subvention est imputée sur les crédits du programme budgétaire Politique de la ville (147).

Domaine fonctionnel : 0147-01-10

Code activité : 014701010101

Groupe marchandise : 10.03.01

L'ordonnateur de la dépense est : le préfet

Votre interlocuteur, service prescripteur, est : la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-Maritime

Le comptable assignataire est : le directeur des finances publiques

7 BD BERTRAND BP40532

14034 CAEN CEDEX 1

Article 4 : Modalités de versement

La subvention sera versée en totalité dans le mois suivant sa notification sur le compte :

IBAN : FR5530001007070000V05001883

BIC : BDFEFRPPCCT

Article 5 : Détermination du montant de la subvention

Le montant de la subvention a été déterminé au vu du budget prévisionnel établi par l'organisme dans son dossier de demande de subvention. Le financement n'excède pas la différence entre les charges directes et indirectes et les recettes engendrées par la mise en œuvre de l'action.

Les coûts totaux estimés éligibles sont de :

Action n° 1 - Projet participatif intergénérationnel A nos Amours DANSE ECRITURE CHANT L'étincelle, théâtre(s) de la Ville de Rouen :

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 31 097 €

Action n° 2 - Projet participatif intergénérationnel La Grande Fête DANSE CHANT MUSIQUE CAPOIERA L'étincelle, théâtre(s) de la Ville de Rouen :

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 29 297 €

Action n° 3 - Accès aux loisirs et ateliers citoyens :

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 203 500 €

Action n° 4 - Pilotage et mise en place opérationnelle du Contrat de Ville et animation de la Politique de la Ville des quartiers des Hauts-de-Rouen et Grammont-St Sever-Orléans :

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 185 916 €

Article 6 : Délai de réalisation

Le programme d'actions doit être achevé au plus tard le **31 décembre 2025**.

Article 7 : Compte-rendu financier

L'organisme bénéficiaire devra justifier l'emploi de la subvention **lors de toute nouvelle demande** ou, à défaut, au plus tard le 30 juin 2026, en produisant un compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

La justification s'effectue directement dans l'espace Usagers de la plateforme DAUPHIN.

En cas de non production du compte rendu financier, la subvention sera reversée au Trésor public.

Si le financement excède la différence entre les produits et les charges, les sommes non utilisées seront reversées au Trésor public.

Article 8 : Contrôle

L'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938 et l'article 112 de la loi du 31 décembre 1945 obligent toute association, société ou collectivité privée ou publique bénéficiant d'une subvention de l'État à « *fournir ses budgets et comptes au ministre qui accorde la subvention. Elle peut en outre être invitée à présenter les pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile. Tout refus de communication entraînera la suppression de la subvention* ».

En conséquence, l'organisme s'engage à :

- faciliter tout contrôle, sur pièces ou sur place
- disposer d'une comptabilité analytique issue de la comptabilité générale
- mettre en place des outils fiables et réguliers d'enregistrement de l'activité permettant d'en rendre compte à tout moment

En cas de non-réalisation, de réalisation non conforme ou de refus de communication de comptes ou de pièces justificatives, la subvention sera reversée au Trésor public.

Article 9 : Publicité

Les financements de l'État doivent être portés obligatoirement à la connaissance des bénéficiaires et du grand public. Tous les documents de promotion et de communication (affiches, flyers, programmes, site internet...) doivent porter le logotype et la mention « avec le soutien du ministère chargé de la ville ».

Le logo est téléchargeable sur le site de l'agence nationale de la cohésion des territoires : <https://anct.gouv.fr> - Subvention de la politique de la ville – Communiquer

Article 10 : Révision - Résiliation - Règlement des conflits

Toute proposition de modification des dispositions de la présente convention doit faire l'objet d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Seul un avenant pourra en modifier les termes.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci sera résiliée à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse. Le versement au Trésor public de tout ou partie des sommes déjà versées pourra être exigé.

Le tribunal administratif territorialement compétent connaîtra les éventuelles contestations nées de l'application du présent acte.

Fait en deux exemplaires originaux

Attention

Seule la convention signée des deux parties et dûment notifiée, ouvre droit à subvention dans les conditions de l'article « Modalités de versement ».

Le _____

Pour l'organisme bénéficiaire
Prénom et NOM du signataire

Pour l'État